

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim

M A I R I E DE
ROSENWILLER



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROSENWILLER**

Séance du 14 octobre 2024

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 13
Conseillers présents : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 octobre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Philippe WANTZ, Maire.

Date d'envoi de la convocation : mardi 8 octobre 2024

Date d'affichage : mardi 8 octobre 2024

Membres présents : Dominique BARABINOT, Nicolas EINHART, Anne FISCHER-STEGER, Fernande HUCK, Jean-Georges HUCK, Stéphane MARGUIN, Christine MEYER, Nathalie MODRY, Anne-Cécile WANTZ, Biljana ZASOVA FRIEDERICH

Membres absents et excusés : Éric MEYER, Yves OFFENBURGER donne procuration à Philippe WANTZ

~~~~~

*Avant l'ouverture de la séance, Mme Mélanie STEGER est invitée à présenter les dernières modifications apportées au projet Ecole.*

Ouverture de la séance : 21h15

En début de séance, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Claude GRAFF, décédé le 28 septembre dernier.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur Le Maire remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion et énonce l'ordre du jour.

La secrétaire de séance désignée est Madame Fernande HUCK

Accusé de réception en préfecture  
067-216704106-20241206-2024-53-DE  
Date de télétransmission : 06/12/2024  
Date de réception préfecture : 06/12/2024

Page 117

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un (e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12/09/2024
3. Ouverture d'une ligne de trésorerie - Budget Lotissement
4. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables
5. Rénovation école communale : demande de subventions
6. Don à la Ligue contre le cancer
7. Rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim
8. Infos/ divers

COCO

### N°2024-45 : Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « Lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire. »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne, comme secrétaire du Conseil Municipal pour la séance du 14 octobre 2024, *Fernande HUCK, conseillère municipale*

---

### N°2024-46 : Approbation du procès-verbal de la séance du 12/09/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-15,

Le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 12 septembre 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **3 abstentions**

➤ **APPROUVE** le procès-verbal du 12 septembre 2024

---

### N°2024-47 : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire explique que le prêt relais du Crédit Mutuel arrivant à échéance le 31/10/2024, il convient de couvrir notre besoin de financement par la mise en place d'une ligne de trésorerie. En effet, la ligne de trésorerie constitue un moyen de mobiliser des fonds rapidement et offre une souplesse tant au niveau de la mise à disposition des fonds que de son remboursement. Aussi, Monsieur le Maire fait part de la proposition de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe sur cette opération, à savoir :

## AVANTAGES

➤ **ERGONOMIE ET CONVIVIALITE :**  
L'espace internet dédié à la LTP offre la possibilité de tirer des fonds, les rembourser et de télécharger les décomptes d'intérêts et commissions.

➤ **AUTOMATISATION DU TRAITEMENT DES MOUVEMENTS :**  
Les tirages, remboursements et paiement des intérêts et commissions sont réalisés par crédit/débit d'office.

➤ **SOUPLESSE D'UTILISATION :**  
Chaque remboursement reconstruit le droit de tirage.

➤ **OPTIMISATION DES FRAIS FINANCIERS :**  
Les intérêts sont calculés sur les utilisations réelles de la LTP.

➤ **SECURITE DE LA GESTION DE TRESORERIE :**  
L'Emprunteur bénéficie d'une garantie permanente de liquidité (dans la limite du plafond défini contractuellement)

## CARACTERISTIQUES

|                                                    |                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ➤ Emprunteur :                                     | COMMUNE DE ROSENWILLER                                                                                               |
| ➤ Montant :                                        | 600 000 euros                                                                                                        |
| ➤ Durée :                                          | un an maximum                                                                                                        |
| ➤ Taux d'intérêt :<br>(Base de calcul : exact/360) | • ESTR <sup>1</sup> + marge de 1.00 %                                                                                |
| ➤ Process de traitement automatique :              | • tirage : crédit d'office (ou virement BDF en option)<br>• remboursement : débit d'office                           |
| ➤ Demande de tirage :                              | aucun montant minimum                                                                                                |
| ➤ Créneau horaire de saisie :                      | 00H00 16H30 23H59                                                                                                    |
| ➤ date de valeur (J = jour ouvré) :                | J + 1 J + 2                                                                                                          |
| ➤ Demande de remboursement :                       | aucun montant minimum                                                                                                |
| ➤ Créneau horaire de saisie :                      | 00H00 16H30 23H59                                                                                                    |
| ➤ date de valeur (J = jour ouvré) :                | J + 1 J + 2                                                                                                          |
| ➤ Paiement des Intérêts :                          | chaque trimestre civil par débit d'office                                                                            |
| ➤ Frais de dossier :                               | 0.10% du montant emprunté : réduit à 500 €                                                                           |
| ➤ Commission d'engagement :                        | Néant                                                                                                                |
| ➤ Commission de mouvement :                        | Néant                                                                                                                |
| ➤ Commission de non-utilisation :                  | 0.30% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen<br>périodicité identique aux intérêts |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie du budget Lotissement,

Vu l'offre de la Caisse d'Epargne,

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **D'OUVRIR** une ligne de trésorerie pour un montant de 600 000€ sur 12 mois à un taux d'intérêt (indice de référence €ster + marge de 1%) soit un taux indicatif de 4,41%
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de LTI, auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe ainsi que toutes les pièces relatives à ces ventes

## N°2024-48 : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Monsieur le Maire expose que le comptable public a transmis un état des créances communales pour lesquelles il n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

CONSIDERANT l'état des créances irrécouvrables dressé par le comptable public

CONSIDERANT qu'il est certain que ces créances ne peuvent plus

recouvrement en raison des motifs d'irrecouvrabilité évoqués par le comptable public

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **D'ADMETTRE** en non-valeur la créance irrécouvrable énumérée dans le tableau ci-dessous, pour un montant de total de 15,57€ (quinze euros et cinquante-sept centimes), correspondant à la liste n°5026790533 dressée par le comptable public :

| Exercice | Compte                                | Montant |
|----------|---------------------------------------|---------|
| 2019     | 6541 - Créances admises en non-valeur | 15,57€  |

- **DIT** que la somme nécessaire sera inscrite au chapitre 65 sur le compte 6541 « créances admises en non-valeur »

---

#### N°2024-49 : Rénovation école communale : demande de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 31 août 2023 adoptant l'opération de rénovation énergétique et d'extension de l'école communale,

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération,

**CONSIDERANT** que ce type de travaux sont subventionnés par plusieurs fonds

**CONSIDERANT** qu'à la fin de la phase études du projet, des dossiers de demandes de Subvention peuvent être établis

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté dans le cadre du projet
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'établir les dossiers de demande de subventions aux différents financeurs selon le plan prévisionnel en annexe
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2025

---

#### N°°2024-50 : Don à la Ligue contre le cancer

Monsieur Claude GRAFF, conseiller municipal est décédé le 28 septembre 2024. Conformément à ses souhaits, Monsieur le Maire propose que soit versé un don de 300 € à la Ligue contre le cancer

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire un don de 300 € à la Ligue contre le cancer

---

## N°2024-51 : Rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim (CCPR)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, chaque année, la Communauté de Communes des Portes de Rosheim (CCPR) est chargée de transmettre un rapport d'activité accompagné du compte administratif arrêté par son organe délibérant.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal,

➤ **PREND ACTE** du rapport d'activités 2023 de la CCPR

---

### POINT INFOS/ DIVERS

#### 1. Retour Campagne de mesures du radon dans l'habitat : point présenté par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle quelques chiffres clés :

- 79 kits disponibles -> 79 inscrits -> 78 participants soit 156 dosimètres distribués
- 152 dosimètres retournés soit 97%
- Au moins 1 mesure dans les 9 communes

La campagne s'est déroulée en deux phases :

- du 4 décembre 2023 au 8 février 2024
- du 5 février 2024 au 12/05/2024

Durée de pose en moyenne 71 jours

Résultats basés sur l'analyse des 152 dosimètres et qui mettent en exergue des niveaux globalement faibles

| Grandeur* | Valeur (Bq/m <sup>3</sup> ) |
|-----------|-----------------------------|
| Moyenne   | 46                          |
| Médiane   | 22<br>68% des mesures <= LD |
| Minimum   | 12                          |
| Maximum   | 395                         |

- RAPPEL -  
Valeur de gestion : 300 Bq/m<sup>3</sup>

Taux de retour des dosimètres : **97 %**

Activité moyenne : **46 Bq/m<sup>3</sup>**

Activité médiane : **22 Bq/m<sup>3</sup>**

Nombre de dépassements de 300 Bq/m<sup>3</sup> : **2 habitations / 76 (3%)**

**2. Fusion des périmètres Rosheim/ Rosenwiller/ Griesheim-Près-Molsheim - Eau/ Assainissement :** *point présenté par Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres du Conseil Municipal qu'à la suite de la réunion du 6 septembre dernier organisée par le SDEA, une proposition de rapprochements des commissions locales Eau potable et Assainissement entre Griesheim-Près-Molsheim, Rosheim et Rosenwiller a été réalisée.

L'objectif de la mutualisation des périmètres est le partage des ressources et des finances pour les investissements futurs.

Le renouvellement de la conduite d'eau potable et d'une partie du réseau d'assainissement rue Principale à Rosenwiller est programmé courant 2025.

Après une phase d'attente, un nouveau tapis d'enrobé sera posé (2028-2029) par la CEA.

**3. Mise à jour plan du village :** *point présenté par Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office de Tourisme et plus particulièrement, Mélanie ROUVIERE a la charge de la mise à jour du plan du village.

**4. Réception d'un courrier pour réfection de la rue Principale :** *point présenté par Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception du courrier de Monsieur Alphonse MEYER concernant la circulation rue Principale. Il attire l'attention des élus sur le non-respect quasi systématique de la limitation de vitesse à 30 km/h. Comme mentionné au point 2 (divers), les travaux de réfection de la rue Principale sont prévus pour 2028-2029, et il est décidé qu'une réflexion sera engagée à ce sujet. Toutefois, Monsieur le Maire et l'ensemble des conseillers s'accordent à souligner que le respect du code de la route demeure une responsabilité partagée par tous.

**5. Point périscolaire :** *point présenté par Monsieur Stéphane MARGUIN*

À la suite de l'Assemblée générale de l'Amicale de l'école, Stéphane MARGUIN indique que plusieurs familles ont fait part de leurs difficultés à s'acquitter des frais de cantine/ garde de la pause méridienne. Dans le cadre du projet de rénovation de l'école, il est indispensable que le périscolaire puisse être accessible financièrement au plus grand monde. Aussi, Biljana ZASOVA FRIEDERICH propose qu'une réflexion soit menée pour qu'une participation de la commune à hauteur de 50% soit envisagée. Le maintien de l'école dans son fonctionnement actuel est lié au mode de garde et à son accessibilité.

## URBANISME

Année 2024

|                                                               |                                                                                                                                    |                        |
|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| DP 067 410 24 R0023<br>BRONNER Sophie<br>4 rue Principale     | Mise en place d'une fenêtre de toit côté cour                                                                                      | Favorable avec réserve |
| PC 067 410 24 R0005<br>BRAUN Guillaume<br>16 rue de l'Azuré   | Construction d'une terrasse en dalle béton d'environ 30m <sup>2</sup> de surface accolée à la partie sud d'une maison individuelle | En cours               |
| PC 067 410 24 R0006<br>JOST Lara<br>17 rue Sainte Odile       | Création d'un bâtiment de stockage agricole                                                                                        | En cours               |
| PD 067 410 24 R0001<br>SCHWEITZER Frédéric<br>16 rue du Wisch | La démolition partielle de la façade Est pour création de baies vitrées                                                            | Annulé                 |

### Prochaines dates :

- Inauguration RNR : 19 octobre
- Désherbage cimetière : mardi 22 octobre
- Inauguration stolpersteine : lundi 4 novembre
- Prochain Conseil Municipal : jeudi 05 décembre

### Séance levée à 23h20

Procès-verbal des délibérations certifié  
exécutoire  
Délibérations Transmises à la Sous-Préfecture  
le 15 octobre 2024  
Liste des délibérations publiée ou notifiée  
le 15 octobre 2024

Le Maire,  
Philippe WANTZ



La secrétaire de séance, Fernande HUCK

Accusé de réception en préfecture  
067-216704106-20241206-2024-53-DE  
Date de télétransmission : 06/12/2024  
Date de réception préfecture : 06/12/2024

Page 7/17